

COMMUNE : HENNEBONT.....

Membre de (1) : LORIENT AGGLOMÉRATION.....

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° ...1.../...1....

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Jean-Charles BRUNET	BRUNET Jean-Charles	BRUNET Jean-Charles
Liste conduite par	BROUTEELE Stéphanie	BROUTEELE Stéphanie
Liste conduite par	THOMAZO Arnaud	THOMAZO Arnaud
Liste conduite par	RABASTE Valérie	RABASTE Valérie
Liste conduite par	LE GOFF Matthieu	
Liste conduite par	LE ROUX Sophie	
Liste conduite par	MORVAN Maxime	
Liste conduite par	LE THOER Chloé	
Liste conduite par	POUREAU Xavier	
Liste conduite par	LE HIN Guénaëlle	
Liste conduite par	VAUDRON Jacques	
Liste conduite par	GARDYE Delphine	
Liste conduite par	DE SALINS Paul-Edouard	
Liste conduite par	HERMANN Laurence	
Liste conduite par	DROUET Daniel	
Liste conduite par	THOMAZO Léa	
Liste conduite par	ELIOT Patrick	
Liste conduite par	SPINDLER Aude	
Liste conduite par	JACQ Jean-Yves	
Liste conduite par	BERTRAND-HILLION Marie-Paola	
Liste conduite par	WEINMANN Sylvain	
Liste conduite par	PELLEGRINI Marie-Cécile	
Liste conduite par	LETELLIER Pierre-Yves	
Liste conduite par	PIERRON Clémence	
Liste conduite par Laure LE MARÉCHAL	LE MARÉCHAL Laure	LE MARÉCHAL Laure
Liste conduite par	JAMBET Julien	
Liste conduite par	LE CARRER Catherine	
Liste conduite par	LE BOUDEC Pierre-Yves	
Liste conduite par	SIRET Tiphaine	
Liste conduite par Pascal LE LIBOUX	LE LIBOUX Pascal	
Liste conduite par	SOUFFOY Nadia	
Liste conduite par	PEETERS Jean	
Liste conduite par	MAHÉ Valérie	

Fait à Hennebont, le 22 mars 2026.....

le

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipal.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.